



Rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers 2016



www.ccdraga.fr

SOMMAIRE

Introduction : les objectifs du rapport annuel.....	5
Chiffres clés 2016.....	6
<u>CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....</u>	7

1. LE TERRITOIRE.....7

1.1 Situation géographique.....	7
1.2 Population.....	8
1.3 Instances.....	8

2. LA COMPÉTENCE ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS..... 10

2.1 Historique 10

2.2 Organisation du service 11

Compétence statutaire et transfert de compétence

2.3 Modalité d'exploitation du service 12

2.3.1 Objectifs généraux

2.3.2. Prestations de service et services en régie

2.3.3 Les partenaires

2.4 Synoptique de l'organisation du service 14

2.5 La prévention 14

2.5.1 Gestion des réclamations

2.5.2 Sensibilisation - Communication

2.5.3 Incivilités

CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES..... 17

1 - LA COLLECTE 17

1.1 La collecte des ordures ménagères 17

1.1.1 Fonctionnement

1.1.2 Tonnage 2016

1.2 La collecte sélective 19

1.2.1 Fonctionnement

1.2.2 Tonnage 2016

1.2.3 La collecte des cartons

1.3	Gestion des bacs	22
1.3.1	Maintenance des bacs roulants	
1.3.2	Taille du parc	
1.4	Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés	22
1.5	La collecte en déchèteries	23
1.5.1	Fonctionnement	
1.5.2	Ressourcerie ECATE	
1.5.3	Fréquentation des déchèteries	
1.5.4	Tonnages 2016	
1.6	La collecte des sacs plastiques et des polystyrènes	33
1.7	La collecte des DDS	33
1.8	La collecte des vêtements	34
1.9	La collecte des DASRI	35
2	- LE TRAITEMENT	36
2.1	Le traitement des déchets ultimes	36
2.2	Le traitement des déchets issus de la collecte sélective	36
2.3	Le traitement des déchets issus des déchèteries	37
2.4	Bilan du traitement des déchets de la CCDRAGA en 2016	38
	<u>CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES</u>	40
1	: LES DÉPENSES DU SERVICE	40
1.1	Les frais de fonctionnement	
1.2	Les frais d'investissement	
2	: LES RECETTES DU SERVICE	41
2.1	Les recettes de fonctionnement	
2.2	Les recettes d'investissement	

ANNEXES : PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

PANNEAU DERAPPEL DEPOTS SAUVAGES

Le présent rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche.

Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président de l'EPCI de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. (Article L 2224-5 du CGCT en annexe 1).

Le contenu de ce rapport doit être tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans les mairies des communes membres (Article L 2313-1 du CGCT).

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets a été transférée à un EPCI à fiscalité propre dont la commune centre a plus de 3 500 habitants, le contenu du rapport annuel est alors intégré dans le rapport d'activité de l'EPCI prévu à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ses compétences et accompagné du compte administratif, est adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel devra, par son contenu et sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par la collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

CHIFFRES CLÉS 2016

Collecte	Collecté en 2016 en tonne	Part en %	Part en %
Ordures ménagères	5 732	82%	
Corps creux	264	4%	
Verre	582	8%	
Papiers	275	4%	
Cartons	104	1%	
Vêtements	52	1%	
DASRI	0,13	0,002%	
Tonnage collecté sur points de collecte	7 008	100%	57%
Déchetterie	5 304		43%
Tonnage total collecté	12 312		100%
Moyenne collectée par jour (T)	34		
Moyenne collectée par habitant (Kg)	596,54		

Points de collecte	Quantité	
Nombre de bacs	5 160	1152 m3
Nombre de colonnes	330	
Corps-creux	124	
Papiers	72	
Verres	104	
Cartons	30	
Equipement de pré-collecte	5 490	
Nombre d'intervention sur les bacs	621	

Déchetterie	Bourg Saint Andéol	Viviers	St Remèze	Cumul
Nombre de passages estimés	23 376	7 961		31 337
Moyenne journalière	77	26		104
Tonnage collecté	4 050	1 158	95	5 304
Moyenne par habitant (Kg)				256,98

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage annuel traité	10 652	11 033	11 140	11 126	11 593	12 133
Part des déchets ultimes	65%	64%	61%	59%	57%	55%
Part des déchets recyclables	35%	36%	39%	41%	43%	45%

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés.

1. LE TERRITOIRE

1.1 Situation géographique

A compter du 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes se compose des 9 communes suivantes :

- Bidon
- Bourg-Saint-Andéol
- Gras
- Larnas
- Saint Just d'Ardèche
- Saint Marcel d'Ardèche
- Saint Martin d'Ardèche
- Saint Montan
- Viviers



1.2 Population

Ces 9 communes représentent une population totale de 20639 habitants (population DGF) répartie comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Population DGF</u>
BIDON	256
BOURG SAINT ANDEOL	7636
GRAS	756
LARNAS	343
SAINT JUST D'ARDECHE	1771
SAINT MARCEL D'ARDECHE	2633
SAINT MARTIN D'ARDECHE	1226
SAINT MONTAN	2028
VIVIERS	3990
TOTAL	20639

1.3 Instances

L'assemblée délibérante de la communauté de communes est le conseil communautaire, constitué de délégués titulaires des communes membres.

Le conseil communautaire de la CCDRAGA est composé de 36 délégués répartis de la manière suivante :

COMMUNE	DELEGUES COMMUNAUTAIRES
BIDON	Jean Louis BREDAUT André VERMOREL (VP)
BOURG SAINT ANDEOL	François DEVAULX Christine GARCIA Patrick GARCIA (VP) Jean François COAT (VP) Maryline LANDRAUD Régine MAITREJEAN Serge MARTINEZ Jean Noël BIANCHI Michèle PREVOT Valérie REVOL Jean Marc SERRE
GRAS	Cathy VALETTE Jean Paul CROIZIER (P)
LARNAS	Bernard CHAZAUT Marc BOULAY (VP)

SAINT JUST D'ARDECHE	Brigitte PUJUGUET-GUIGUE Pierre Louis RIVIER (VP) Isabelle ROSIN
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Bernadette DALLARD (VP) Jean Luc MARTIN Michel BOUCHON Sonia ROBASTON
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Christine MALFOY Daniel ARCHAMBAULT (VP)
SAINT MONTAN	Christophe MATHON Monique GARIN Roland RIEU (VP)
VIVIERS	Alain BARNIER Christian LAVIS (VP) Christian MAULAVE Denis RANCHON Michel THERENE Mireille BOUVIER Séverine PERRODIN

(P) : Président

(VP) : Vice-président

Il existe plusieurs groupes de travail au sein de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. En ce qui concerne la Commission Déchets, ses missions relèvent entre autres du suivi et de la gestion des différentes collectes (ordures ménagères et tri sélectif), des déchèteries, etc. Monsieur Roland RIEU est le Vice-président de la communauté de communes chargé de la gestion des déchets ménagers, et également Vice-Président au Syndicat des Portes de Provence (SYPP). Madame Sonia ROBASTON et Monsieur Jean Louis BREDAUT sont également délégués titulaires au SYPP. Mrs François THERENE, François DEVAULX et Daniel ARCHAMBAULT sont quant à eux, délégués suppléants au SYPP.

2. LA COMPETENCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 Historique

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche gère la compétence collecte des déchets ménagers depuis 2005.

La CCDRAGA avait passé des marchés depuis le 1^{er} janvier 2006 pour :

- la collecte des ordures ménagères (société COVED)
- la collecte sélective (société COVED)
- le tri des emballages corps-creux (société COVED)
- le tri des journaux-revues magazines (société COVED)
- la gestion des hauts de quai des déchèteries (société COVED)
- l'acquisition et la maintenance des bacs roulants (société PLASTIC OMNIUM)

En 2008, le SYPP a proposé à 3 communautés de communes dont la CCDRAGA de coordonner un groupement de commandes pour le lancement de nouveaux marchés, le but étant, pour les collectivités, de bénéficier de tarifs intéressants dans le cadre de leur compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Au 1^{er} mai 2011, tous les marchés ont été renouvelés pour une durée de deux ans excepté celui concernant le lavage et la désinfection des bacs roulants et des colonnes de tri, désormais assuré en régie par les agents de la communauté de communes.

La gestion des hauts de quais des déchèteries est également assurée en régie par les agents de la CCDRAGA depuis le 1^{er} mai 2009.

En 2013, le SYPP a réitéré un groupement de commandes pour les marchés de collecte.

MARCHES PASSES DEPUIS LE 01/05/2009 DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE COMMANDES DU SYPP					
		01/05/2009 au 01/05/2011	01/05/2011 au 01/05/2013	01/05/2013 au 01/05/2015	01/05/2015 au 01/05/2017
C C D R A G A	Collecte OM				
	Collectes sélectives				
	Collectes Cartons				
	Lavage bacs et colonnes	FM Développement			
	Maintenance et acquisition bacs				
S Y P P	Tri emballages et papiers				
	Bas de quai				
	Traitement OM				

2.2 Organisation du service

Compétence statutaire et transfert de compétences

La Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche possède, depuis sa création en 2004, la compétence dite d'Élimination et de Valorisation des Déchets des Ménages et Déchets Assimilés. Elle peut intervenir également si elle le souhaite dans la gestion des déchets issus des activités professionnelles.

Cette compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir :

- La **Collecte** des déchets : ordures ménagères, tri-sélectif (emballages ménagers, journaux-magazines-revues, verres et cartons) et déchèteries.
- Le **Traitement** des déchets : enfouissement pour les ordures ménagères ainsi que les déchets non-recyclables issus des déchèteries. Tri et recyclage pour les déchets issus des collectes sélectives que ce soit les emballages corps-creux, les papiers, les verres, les cartons et les déchets recyclables apportés en déchèteries. Le traitement regroupe également toutes actions dédiées à la diminution de la quantité de déchets produits comme par exemple le compostage individuel, les bornes pour les déchets de soins... Cette compétence est déléguée au Syndicat des Portes de Provence (S.Y.P.P.)
- La **Gestion du parc de pré-collecte** : bacs, colonnes de tri.
- La **Sensibilisation** et la **Communication** sur l'ensemble des aspects du service déchets à travers des interventions, des outils pédagogiques...

Ensemble des communes de la CCDRAGA

Financement, collecte, gestion des bacs, sensibilisation, hauts de quai



Traitement : tri, bas de quai des déchèteries, compostage



En 2005, les communes du territoire de la CCDRAGA ont délégué leur compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à la CCDRAGA. Celle-ci a, par la suite, délégué le traitement des déchets et la gestion des bas de quai des déchèteries au SYPP.

En résumé, la CCDRAGA garde en gestion le financement, les collectes, la gestion des bacs et colonnes, des hauts de quai de déchèteries (gardiennage) et la communication.

2.3 Modalités d'exploitation du service

2.3.1 Objectifs généraux

La Communauté de Communes est engagée dans le cadre du service déchets dans une démarche d'optimisation (concertation et équité entre usagers, maîtrise des coûts, développement d'emplois...).

2.3.2 Prestations de service et services en régie

Service	Mode de Gestion		Agent/Société/Organisme
	Régie	Prestation	
Collecte des ordures ménagères		x	SUEZ
Collectes des emballages, des papiers et des verres		x	COVED
Collecte des cartons		x	SUEZ
Tri des emballages corps-creux et papiers		x	SUEZ (Gestion SYPP)
Gardiennage des déchèteries	x		Agents CCDRAGA
Collecte et traitement des bennes de déchèteries		x	COVED (Gestion SYPP)
Lavage des bacs et colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA
Maintenance/Ajouts des bacs		x	PLASTIC OMNIUM
Maintenance/Ajouts des colonnes de tri	x		Agents CCDRAGA
Collecte DDS		x	CHIMIREC

2.3.3 Les partenaires

ECO-EMBALLAGES :

C'est une société de droit privé agréée par l'Etat qui a pour mission de favoriser le recyclage des emballages en aidant financièrement et techniquement les communes et leurs groupements, ainsi qu'en soutenant la mise en place de filières de recyclage (aide à la communication, prix minimum de reprise garanti, soutien à la collecte et au tri). La CCDRAGA a signé en 2006 un contrat de barème D avec Eco-emballages faisant suite au précédent contrat de barème C.

Elle a signé en 2011 le barème E.

ECO-FOLIO : C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des imprimés gratuits (catalogues publicitaires, journaux d'annonces, flyers...). La CCDRAGA a contractualisé en 2008 avec cet éco-organisme.

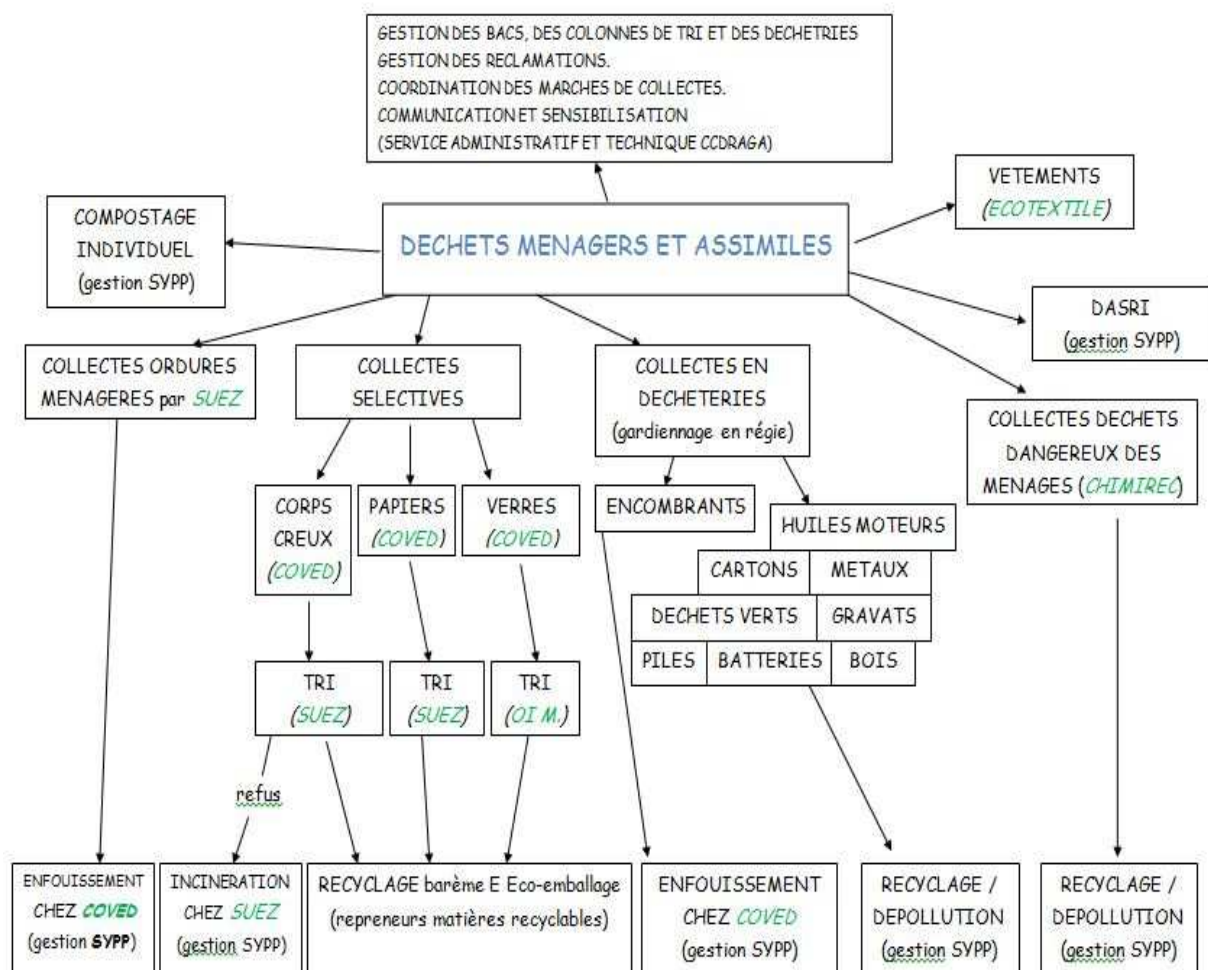
ECO-TLC : C'est un éco-organisme agréé par l'Etat qui soutient financièrement les collectivités pour la collecte des vêtements.

La CCDRAGA a conventionné en 2013 avec cet éco-organisme.

RÉGION RHÔNE-ALPES, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE :

Réhabilitation de la déchèterie de Bourg Saint Andéol

2.4 Synoptique de l'organisation du service



2.5 La prévention

2.5.1 Gestion des réclamations

Les appels concernant la gestion des déchets sont nombreux.

Les principaux motifs sont :

- les oublis de collectes des ordures ménagères ou du tri sélectif

- la gestion du parc de bacs : besoin de bacs pour les nouveaux arrivants, disparition ou casse de bac, augmentation de volume de bac, demande de déplacement de bac collectif, demande de mise en place structure de maintien, etc.
- les demandes de renseignements (consignes de tri, apports en déchèteries, compostage, etc.)

2.3.2 Sensibilisation - Communication

La Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche porte un grand intérêt à la sensibilisation et à la communication vers la population et l'ensemble des acteurs du territoire d'aujourd'hui comme de demain (habitants, touristes, écoliers, élus...). L'objectif de l'ensemble des actions liées à la communication a pour but ultime d'améliorer les performances de tri sur notre territoire, de diminuer la production des déchets à la source, de renseigner et répondre aux questions des usagers et de présenter le coût du service dans son intégralité et en toute transparence.

Pour ce faire, des outils de communication ainsi que des actions ciblées ont été réalisées en 2016 et seront poursuivies en 2017. Le tableau ci-dessous répertorie les actions/outils, leurs objectifs ainsi que le public visé sur l'année 2016 :

Action/Outil	Public Visé	Objectifs
Intervention dans les écoles sur l'année scolaire avec l'association « Loisir Sport Nature »	Classes de CE1 à CM2	Expliquer aux enfants comment fonctionne le tri des déchets, les différentes techniques de recyclage, l'évolution des quantités de déchets produites depuis la préhistoire, etc. Le tout sous forme de jeux
Sacs de pré-collecte	Habitants du territoire	Avoir un contenant adapté au transport des déchets recyclables sur lequel figurent les consignes de tri
Régllette de tri	Habitants du territoire	Support complet du service pour information des usagers

2.3.3 Incivilités

Une incivilité coûteuse et en recrudescence

Il est important pour la CCDRAGA de souligner à nouveau la présence de déchets autres que des ordures ménagères dans ou en dehors des bacs de collecte (cartons, ferrailles, matelas, meubles, etc.)

Il est à noter que ce type de comportements génère des frais supplémentaires. En effet, cela mobilise le personnel communal qui intervient dans le ramassage de ces dépôts sauvages.

De plus, certains déchets déposés dans les bacs seront enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés. Afin de lutter contre ce manque de civisme, des panneaux de rappels ont été posés sur les points récurrents (cf annexe)

CHAPITRE 2 : DONNÉES QUANTITATIVES

1. LA COLLECTE

1.1 La collecte des ordures ménagères (OM)

1.1.1 Fonctionnement

Selon la commune, la fréquence et les jours de collecte sont différents (cf annexe 2).

La collecte des ordures ménagères, quel que soit la commune débute au plus tôt à 03h00 du matin et se termine au plus tard à 13h00. Il est possible pour des raisons de maintenance ou d'incidents sur les véhicules que des reports de tournées soient opérés soit le jour même (après-midi) soit le lendemain à la première heure.

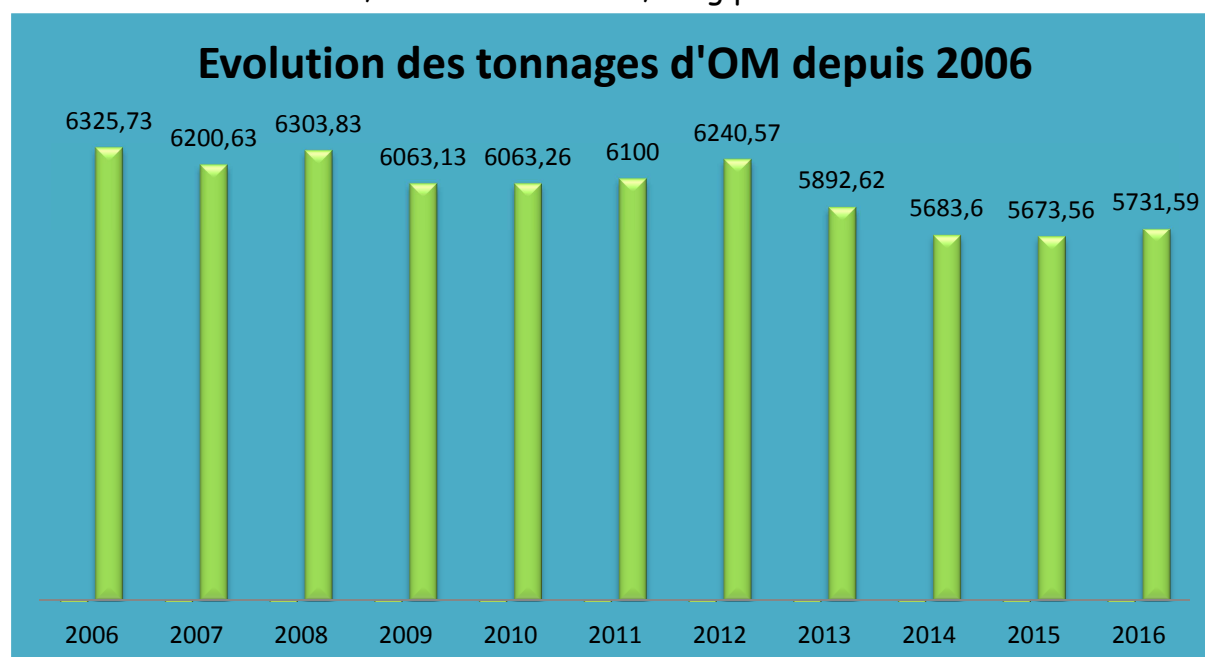
Les ordures ménagères peuvent être collectées en bacs de regroupement, colonnes semi-enterrées (points d'apports volontaires) ou en bacs individuels suivant les secteurs des communes. La collecte en sacs est petit à petit supprimée.

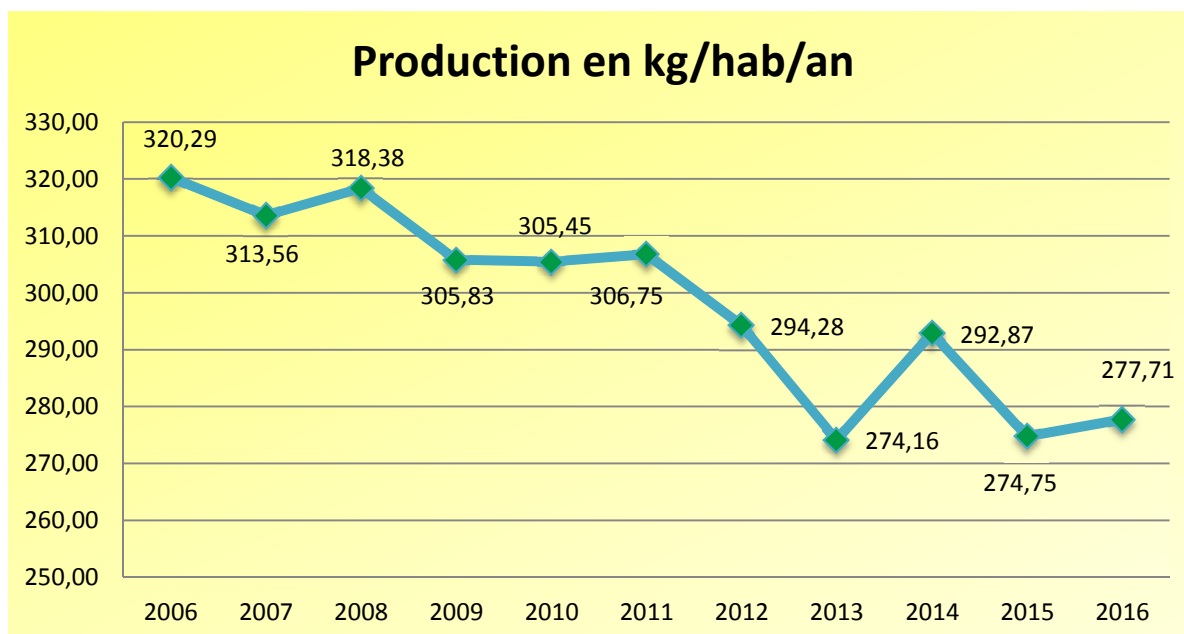
L'objectif est de favoriser le regroupement des poubelles afin de minimiser les coûts de collecte. Ainsi, il ne reste que quelques secteurs en bacs individuels :

- l'hyper centre de certaines communes
- certains quartiers des communes de St Just d'Ardèche et de St Marcel d'Ardèche

1.1.2 Tonnage 2016

La quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire de la CCDRAGA pour l'année 2016 est de 5731,59 tonnes soit 277,71 kg par habitant.





Par rapport à l'année 2015, la production en kg par an et par habitant a très légèrement augmenté de 1,08%.

Cette fluctuation est très complexe à analyser et à expliquer. En effet, de multiples paramètres entrent en jeu dans la production des déchets :

- La qualité de la communication auprès des habitants
- La fluctuation de la production en période estivale
- L'augmentation du tri des déchets au sein de nos déchèteries
- La prise en compte par les habitants de la notion de déchets et du coût, ce qui influe sur l'achat responsable
- La prise en compte par les fabricants de la notion de déchets ultimes et de déchets recyclables (orientation vers des emballages recyclables)
- Les hausses et baisses de la consommation des ménages...

Il est cependant intéressant de comparer les résultats du territoire de la CCDRAGA aux valeurs moyennes en Rhône-Alpes, même s'il est évident que la comparaison n'est pas une vérité en elle-même, les territoires ont tous des spécificités qui influencent la production de déchets.

	CCDRAGA 2016	Auvergne Rhône-Alpes (SINDRA 2013)
Production d'OM en kg/hab/an	277,71	243

Il est important pour le service déchets de continuer à travailler pour une diminution de la quantité d'ordures ménagères et d'une augmentation de la

performance du tri sur le territoire afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement mais aussi dans un but de protection de l'environnement et de gestion des coûts liés au service.

On peut également noter que lors d'une étude lancée par le SYPP sur la nature des dépôts dans les bacs ordures ménagères, nous retrouvons plus de 30% de déchets qui peuvent et qui doivent être apportés en déchèterie ou dans les bornes de tri. Des efforts sont donc à faire et les marges de progression sont encore importantes.

1.2 La collecte sélective

1.2.1 Fonctionnement

La collecte sélective s'organise autour de trois flux distincts : les verres, les journaux-magazines et les emballages ménagers.

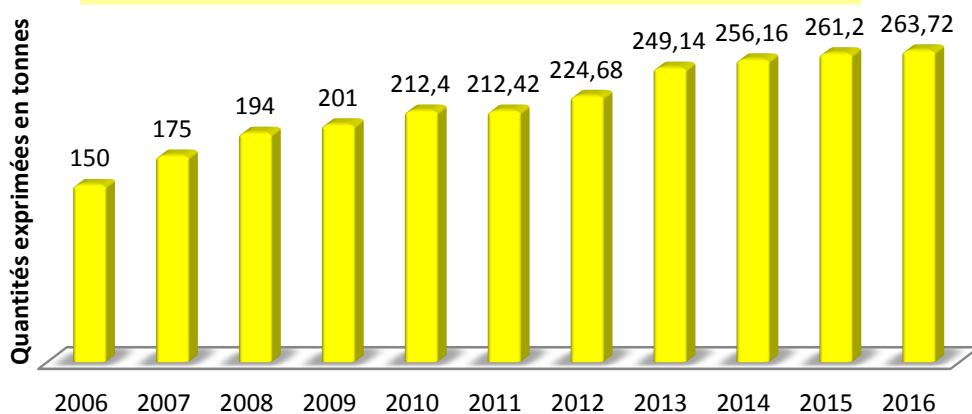
Le tableau ci-dessous récapitule l'organisation de la collecte sélective sur l'ensemble des communes du territoire de la CCDRAGA.

Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence de collecte
BIDON	Emballages	Colonnes semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
BOURG-SAIN-ANDEOL	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
GRAS	Emballages	Colonnes aériennes	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
LARNAS	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	15 jours (7 jours en Eté)
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT JUST D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARCEL D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MARTIN D'ARDECHE	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours
SAINT MONTAN	Emballages	Colonnes aériennes et semi-enterrées	7 jours
	Papiers		30 jours
	Verres		15 jours

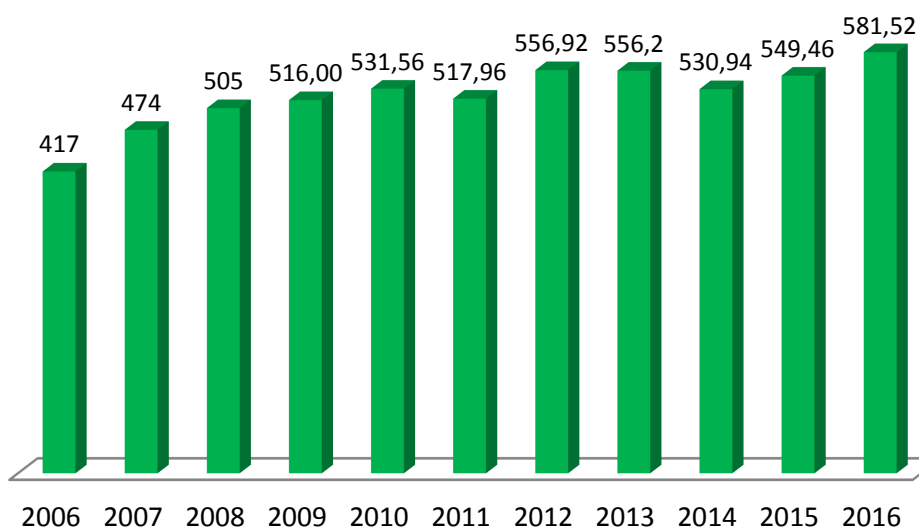
Commune	Matériaux	Type de collecte	Fréquence de collecte
VIVIERS	Emballages	Bacs de regroupements /individuels et semi-enterrées	7 jours
	Papiers	Colonnes aériennes et semi-enterrées	30 jours
	Verres		15 jours

1.2.2 Tonnages 2016

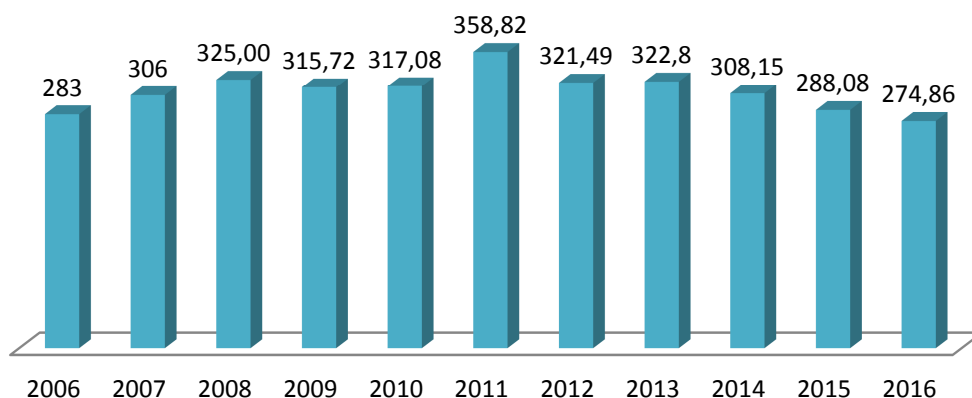
Evolution des quantités d'emballages corps-creux collectées depuis 2006



Evolution des tonnages de verres depuis 2006



Evolution des tonnages papiers depuis 2006



1.2.3 La collecte des cartons

La commune de Bourg-Saint-Andéol souhaite faire bénéficier à ses commerçants d'une collecte des cartons en porte à porte. Les cartons sont sortis les jeudis matins avant 8h et sont déposés, pliés et lestés à même le sol.

Depuis le 1^{er} mai 2013, la communauté de communes met en place des conteneurs cartons sur les communes du territoire.

En 2016, 30 bennes « Pélican » sont installées sur l'ensemble de la CCDRAGA.

Au total, 103,94 tonnes de cartons (hors déchèterie) ont été collectés en 2016.

Tonnages	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016
Collecte cartons commerçants	25,6	32,65	26,83	-17,83%
Collecte Pélican	65,5	75,48	77,11	+2,16%
Total	91,10	108,13	103,94	-1,45%

Tonnages	2015	2016	Evolution
Emballages corps-creux	261,20	263,72	+0,96%
Verres	549,46	581,52	+5,83%
Papiers	288,08	274,06	-4,87%
Cartons(commerçants+Pélican)	108,13	103,94	-1,45%

Le tableau ci-dessous récapitule les performances de tri d'un habitant de la CCDRAGA :

En Kg/habitant/an	2015	2016	Evolution
Emballages	12,64	12,77	+1,03%
Verres	26,60	28,17	+5,9%
Papiers	13,95	13,28	-4,8%
Cartons	5,24	5,04	-3,97%

1.3 La gestion des bacs

1.3.1 Maintenance des bacs roulants

621 interventions de maintenance ont été réalisées en 2016, avec notamment :

- 4 bacs brûlés
- 148 bacs cassés
- 68 bacs disparus
- 71 couvercles cassés
- 168 ajouts de bacs
- 22 retraits de bacs

1.3.2 Taille du parc

5160 bacs pour un volume d'environ 1152 m³ (+3,23% par rapport à 2015).

Le parc se compose de :

4144 bacs OM pour un volume d'environ 1024 m³, répartis sur toute la CCDRAGA. (+3,33% par rapport à 2015)

983 bacs sélectifs pour la collecte des emballages corps-creux soit un volume d'environ 128m³ sur la commune de Viviers. (+2,4% par rapport à 2015)

1.4 Colonnes de tri et conteneurs semi-enterrés

La collectivité est dotée de 124 colonnes emballages corps-creux, 72 colonnes papiers et 104 colonnes à verres, soit 300 colonnes ainsi que 30 bennes cartons dites Pélican pour faire le tri sélectif.

Les conteneurs semi-enterrés

L'objectif de l'installation est de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE), plus volumineux et esthétiques. Chaque point de collecte semi-enterré est composé de tous les flux (emballages, papiers, verres et ordures ménagères) ce qui permet aux usagers

une gestion plus simple du tri. En 2016, les travaux pour 3 points de collecte ont ainsi été engagés :

- Bourg Saint Andéol, Chemin de la Lauze. Montant : ≈37400€ TTC
- Saint Just, Route de Saint Martin. Montant : ≈38700€ TTC
- Saint Marcel, Place Hongroise. Montant : ≈34850€ TTC

Le coût total de ces points de collecte représente donc environ 110950€ TTC.



1.5 La collecte en déchèteries

1.5.1 Fonctionnement

La CCDRAGA gère deux déchèteries :

- La déchèterie de Bourg-Saint-Andéol-Quartier La Guigonne
- La déchèterie de Viviers-Chemin de l'Ile des Perriers

Toutefois, la communauté de communes a conventionné avec le S.I.C.T.O.B.A. afin que les habitants de Gras et Larnas puissent se rendre sur la déchèterie de Saint Remèze.

La gestion des hauts de quai est assurée par des agents de la CCDRAGA depuis le 1^{er} mai 2009. A ce titre, régulièrement des habitants du territoire félicitent le travail qu'ils accomplissent (accueil, aide au déchargement, etc.).

D é c h è t e r i e A n d é B o u r g	Déchets acceptés	Type de traitement		
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage		
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Bois	Valorisation matière	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	DEEE	Valorisation matière par recyclage	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Déchets verts	Valorisation matière par compostage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Huile de vidange	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets de soins	Borne DASRI ou retour dans pharmacies "partenaires"
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
	Pneus	Valorisation matière par recyclage		
	Déchets dangereux des ménages	Valorisation matière		

D é c h è t e r i e s d e	Déchets acceptés	Type de traitement	Déchets refusés	Possibilités d'évacuation
	Ferrailles	Valorisation matière par recyclage	Amiante	Sociétés spécialisées ou collectes ponctuelles organisées par le SYPP
	Cartons	Valorisation matière par recyclage	Bouteilles de gaz	Retour chez le distributeur
	Bois	Valorisation matière	Produits explosifs	Sociétés spécialisées
	Encombrants non recyclables	Enfouissement	Ordures ménagères	Bacs dédiés aux ordures ménagères
	Tri sélectif (emballages corps creux, papiers et verres)	Valorisation matière par recyclage	Produits radioactifs	Sociétés spécialisées
	Gravats	Valorisation matière	Médicaments	Retour en pharmacie
	Déchets verts	Valorisation matière par recyclage	Déchets de soins	Borne DASRI ou retour dans pharmacies "partenaires"
	Huile de vidange	Valorisation matière par recyclage	Vêtements	Borne textiles
	Piles, batteries	Valorisation matière	Déchets dangereux des ménages	Collecte ponctuelle tous les semestres sur la
		Pneus	Reprise lors de l'achat	

Horaires d'ouverture

	Déchèterie de BSA		Déchèterie de Viviers	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mardi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Mercredi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Jeudi	10h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Vendredi	9h-12h30	13h30-16h45	Fermé	13h30-17h15
Samedi	9h-12h30	13h30-16h45	8h-12h	13h-16h45
Dimanche	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

Le contrôle d'accès dans les déchèteries est effectué à l'aide d'un badge. Le système de contrôle d'accès par badge est en place depuis fin 2010. La mise en place de ce dispositif a permis une régulation des dépôts sur les déchèteries. De cette façon, l'accès aux déchèteries est uniquement réservé aux habitants de la CCDRAGA (particuliers, professionnels et services municipaux).

L'obtention du badge se fait après avoir fourni un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité et un extrait KBis pour les professionnels.

En 2016, 7450 usagers particuliers et 250 professionnels possèdent un badge d'accès.

1.5.2. Ressourcerie ECATE

Depuis septembre 2013, l'association ECATE, en partenariat avec la communauté de communes, a mis en place une ressourcerie sur le territoire.

La Ressourcerie est un des acteurs de la gestion des déchets du territoire de notre Communauté de communes. C'est un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. La Ressourcerie collecte les objets/déchets pour lesquels on peut envisager le réemploi directement ou après une « remise en état » en atelier.

Ces objets sont ensuite revendus ce qui est l'aboutissement de la filière du réemploi et permet d'assurer une part de ressources propres à la structure pour permettre la pérennité des emplois. Pour les habitants, la Ressourcerie est un lieu d'éducation et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement et à la gestion des déchets.

Ainsi, l'association est présente sur les déchèteries de la CCDRAGA afin d'intercepter les objets réemployables :

- tous les après-midi de 13h30 à 16h30 du lundi au samedi sur la déchèterie de Bourg Saint Andéol
- et les lundis et mercredis de 13h30 à 16h30 ainsi que les samedis de 9h à 12h sur la déchèterie de Viviers.

En 2016, l'association Ecate a donc « détourné » de la déchèterie 46 tonnes de déchets répartis de la manière suivante : 34 tonnes sur Bourg Saint Andéol et 12 tonnes sur Viviers.

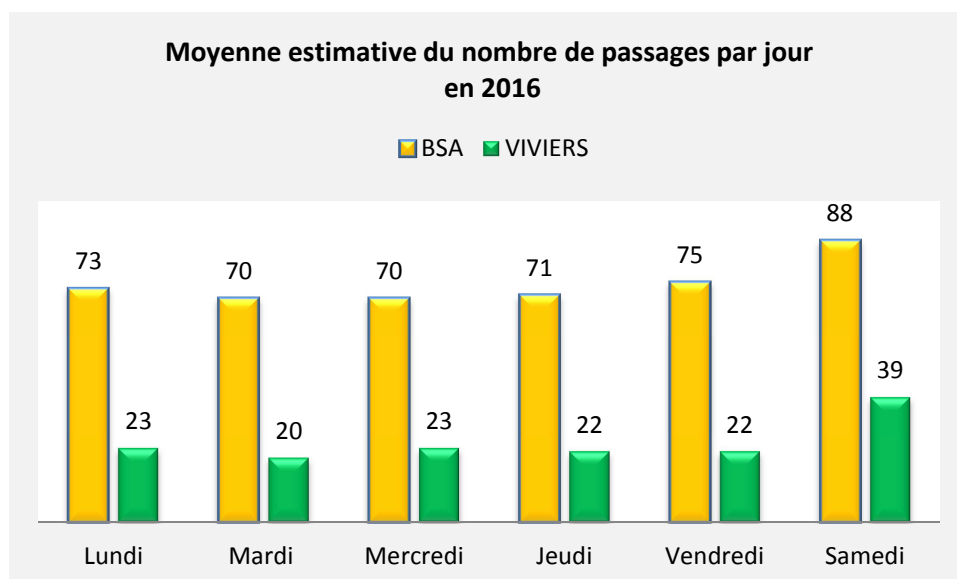
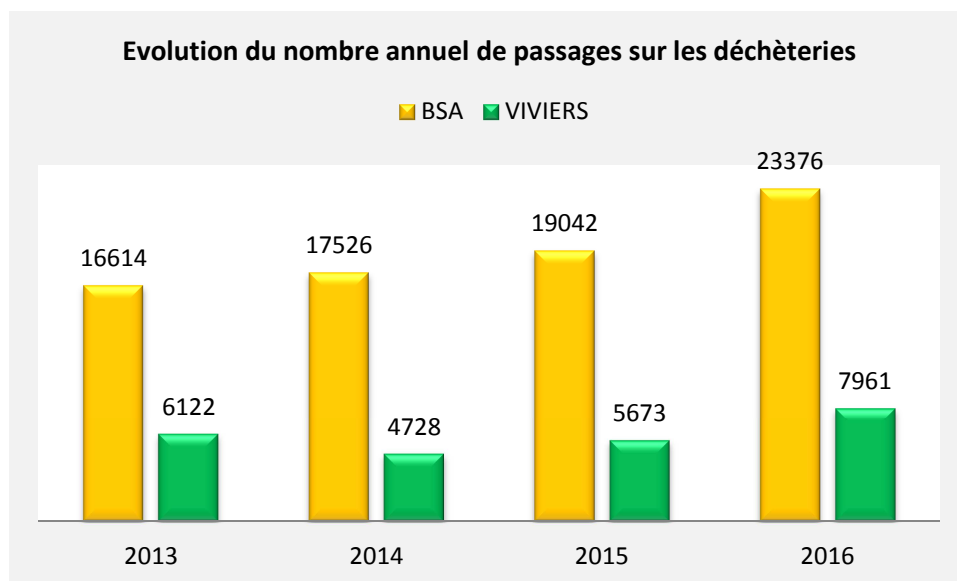
1.5.3. La fréquentation des déchèteries

L'accès aux déchèteries de la CCDRAGA est réservé :

- aux particuliers résidant sur le territoire (nombre de passages illimité et gratuit)

- aux professionnels de la CCDRAGA (nombre de passages illimité, facturation des dépôts selon le type de déchets)

Pour les particuliers, comme pour les professionnels, les apports journaliers sont limités à 3m³.

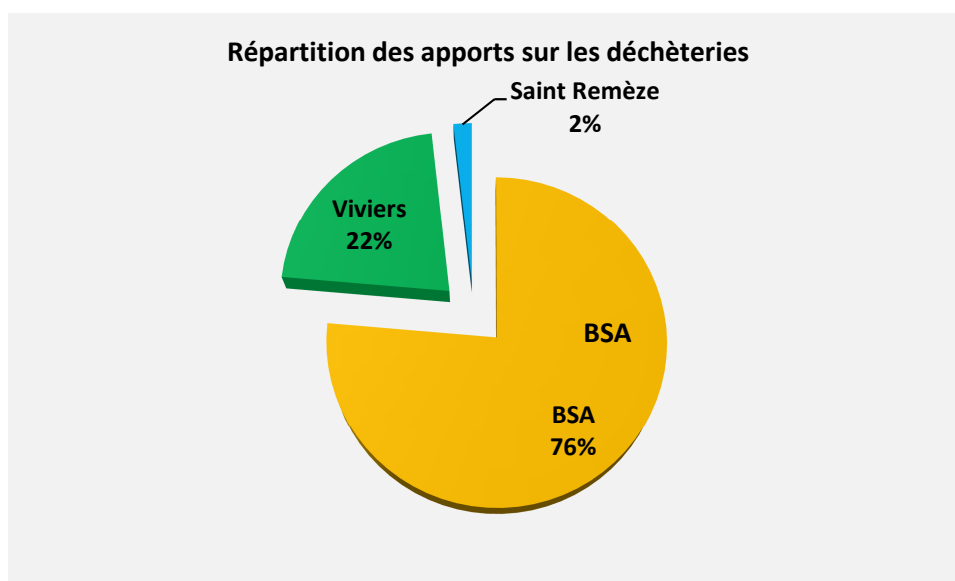


1.5.4 Tonnages 2016

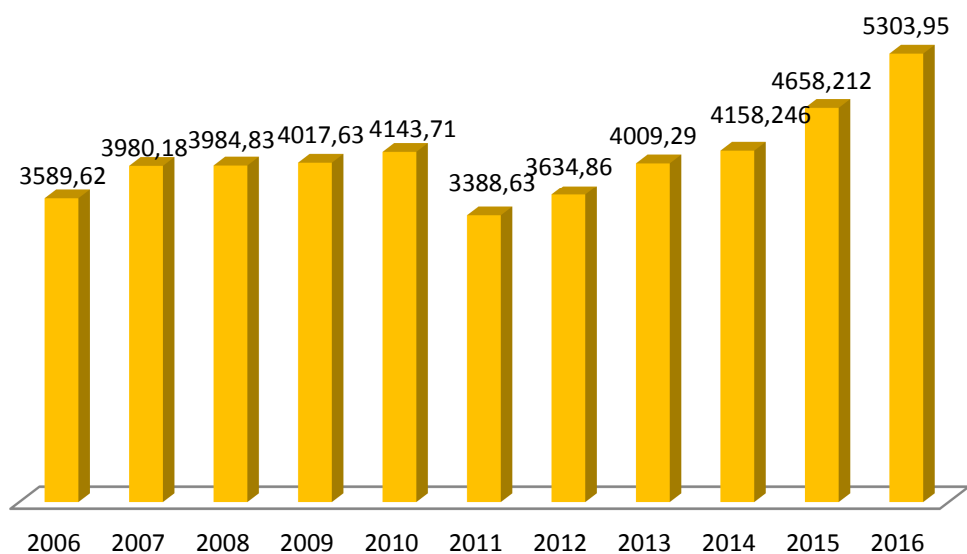
1.5.4.1 Ensemble des déchèteries

Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol	4050,22 tonnes
Déchèterie de Viviers	1158,35 tonnes
Déchèterie de Saint Remèze*	95,38 tonnes
Total	5303,95 tonnes
256,98 kg/an/habitant	

*quantité estimée apportée sur la déchèterie de St Remèze par les habitants de Gras et Larnas



Evolution des tonnages collectés sur les déchèteries depuis 2006



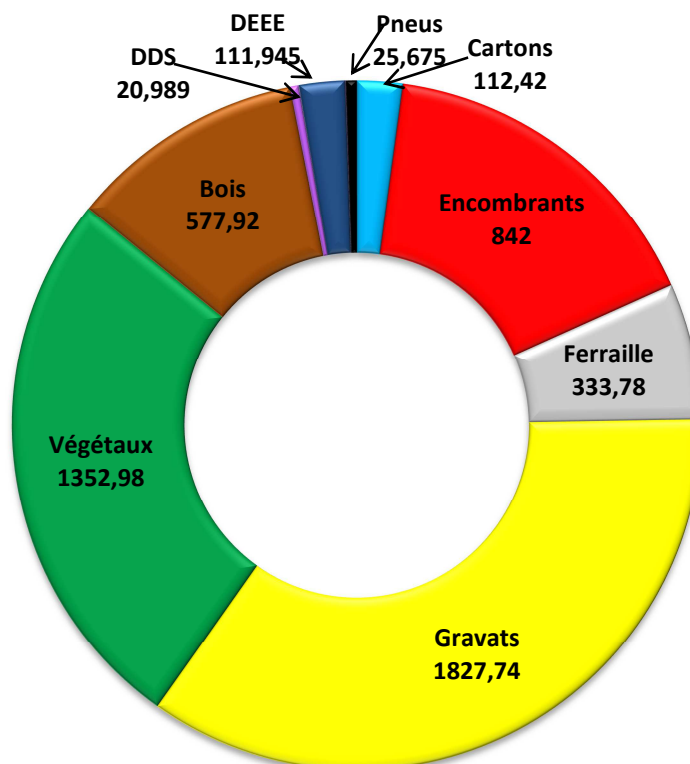
Au total, 5303,95 tonnes ont été déposées par les habitants de la CCDRAGA en 2016 sur les déchèteries, contre 4658,2 tonnes en 2015 soit une augmentation de 13,86%.

Depuis 2011, le dépôt de végétaux ne cesse d'augmenter sur les déchèteries. Ainsi 474 tonnes étaient « vidées » sur les déchèteries en 2011 alors qu'en 2016 le dépôt de végétaux atteint les 1353 tonnes soit une augmentation de **plus de 184%** sur 5 ans. Cette augmentation est due, en grande partie, à l'interdiction de brûler les végétaux. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'incinération de végétaux est interdite.

Le tableau ci-dessous donne une comparaison entre les ratios collectés sur nos déchèteries par habitant et par an et les ratios départementaux, régionaux et nationaux.

	CCDRAGA 2016	Ardèche (SINDRA 2011)	Rhône-Alpes (SINDRA 2011)	France (SINDRA 2008)
Apports en déchèterie en kg/hab/an	256,98	168,70	228,40	170

Répartition des quantités de déchets collectés sur la CCDRAGA en 2016
(en tonnes)



En raison de quantités trop faibles, les déchets suivants n'apparaissent pas sur le graphique , à savoir :

-batteries : 2,176 tonnes

-Piles : 0,755 tonnes

-Néons : 0,19 tonnes

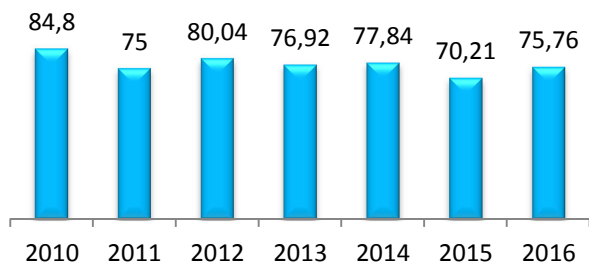
1.5.4.2 Déchèterie de Bourg-Saint-Andéol

L'année 2016 a été marquée par la mise en service de la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol. Ce nouvel outil offre aux usagers une qualité de service nettement supérieure : capacité d'accueil augmentée, quais et locaux de stockage permettant la collecte de déchets jusqu'alors non accueillis : DEEE, DDS en permanence, pneus, batteries, néons.

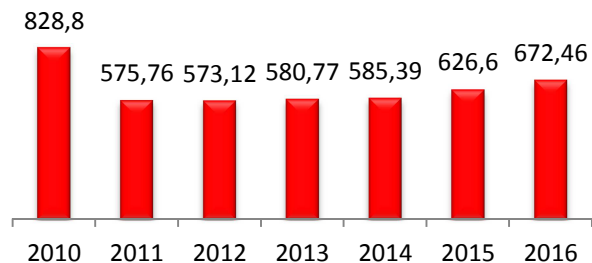


Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes):

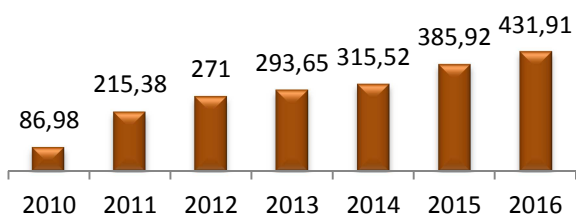
Cartons



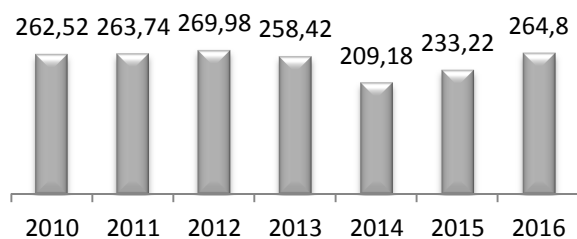
Encombrants



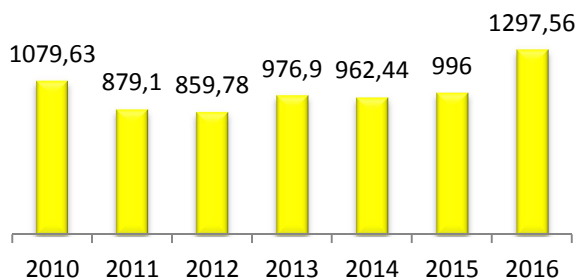
Bois



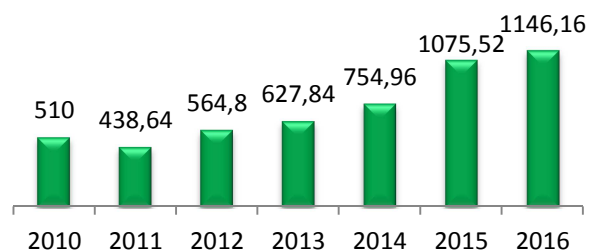
Ferrailles



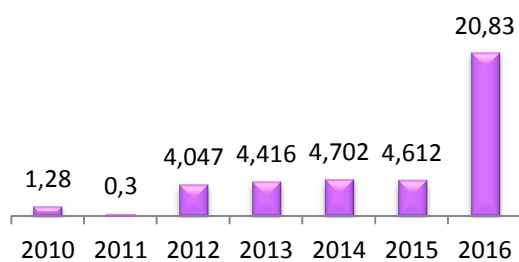
Gravats



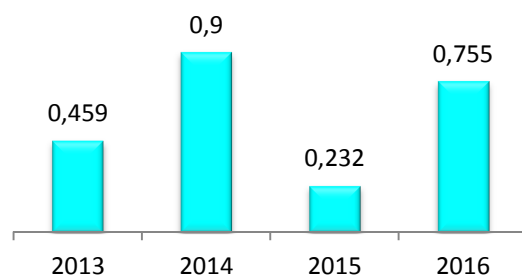
Végétaux



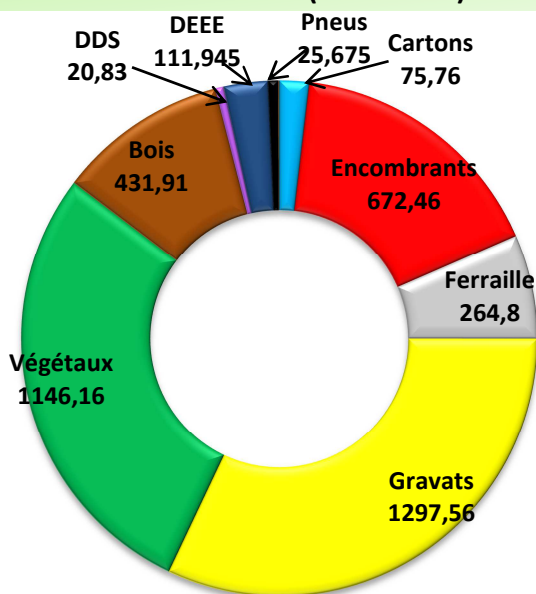
DDS



Piles



Répartition des déchets collectés sur la déchèterie de Bourg St Andéol en 2016 (en tonnes)

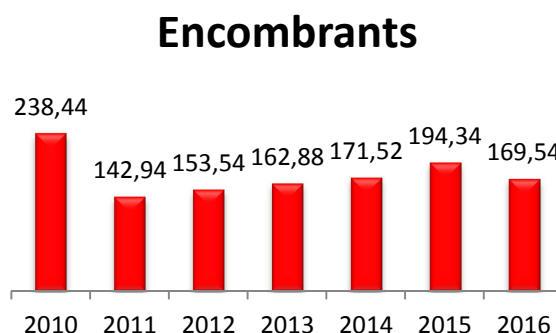
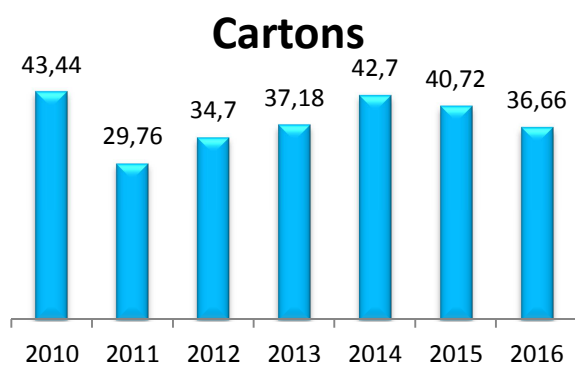


Non représentés sur le graphique:
-Batteries: 2,176
-Piles: 0,755

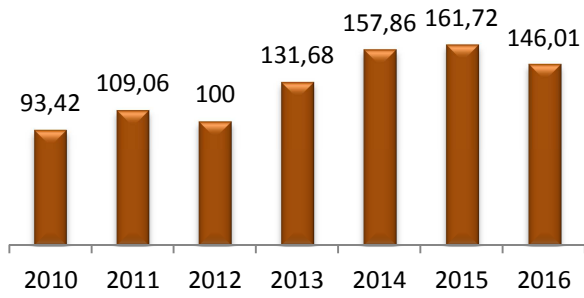
	Cartons	Encombrants	Ferraille	Gravats	Végétaux	Bois	DDS	Piles	DDEE	Pneus	Néons	Batteries	TOTAL
2015	70,21	626,6	233,22	996	1075,52	385,92	4,612	0,232					3392,314
2016	75,76	672,46	264,8	1297,56	1146,16	431,91	20,83	0,755	111,945	25,675	0,190	2,176	4050,221
Evolution Tonnage	5,55	45,86	31,58	301,56	70,64	45,99	16,218	0,523					657,907
Evolution %	7,90%	7,32%	13,54%	30,28%	6,57%	11,92%	351,65%	225,43%					19,39%

1.5.4.3 Déchèterie de Viviers

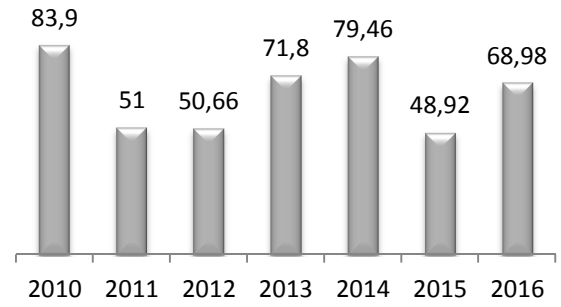
Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépôts de déchets sur la déchèterie depuis 2010 (quantité exprimée en tonnes) :



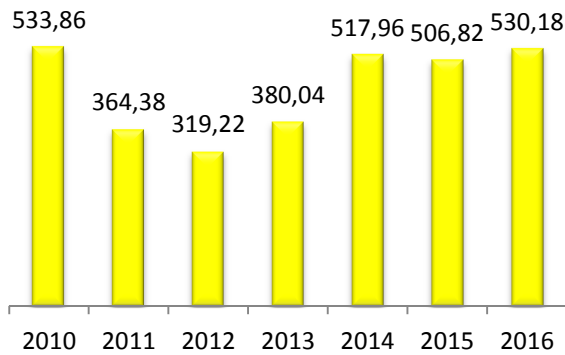
Bois



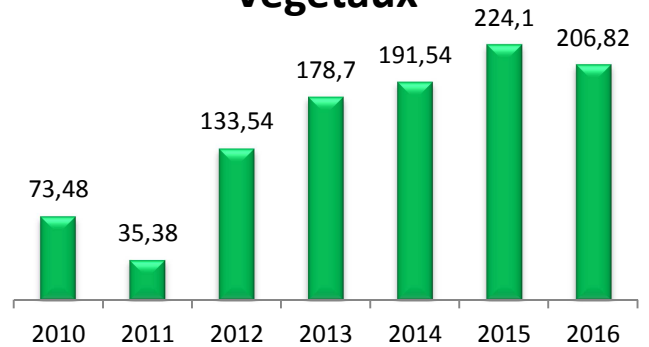
Ferrailles



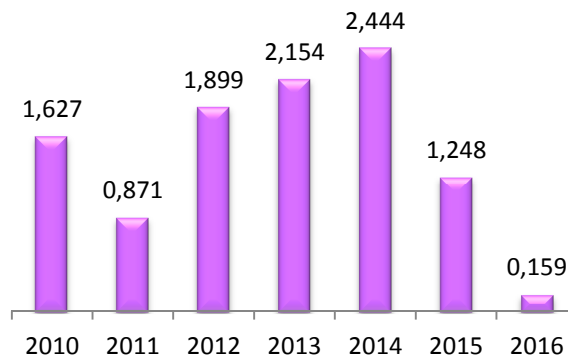
Gravats



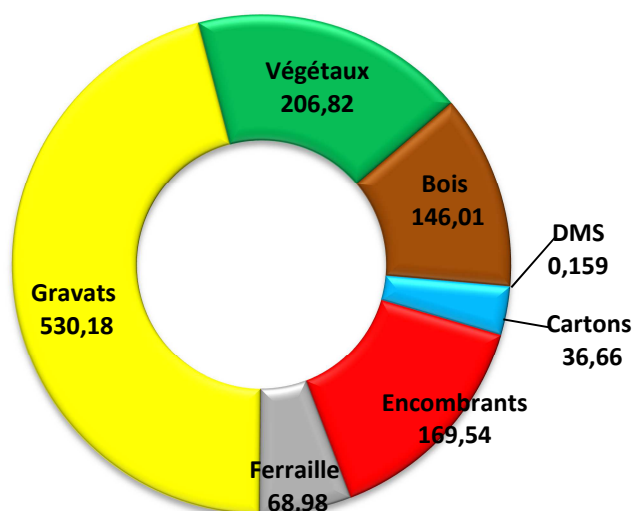
Végétaux



DMS



Répartition des déchets collectés sur la déchèterie de Viviers en 2016 (en tonnes)



	Cartons	Encombrants	Ferrailles	Gravats	Végétaux	Bois	DMS	TOTAL
2015	40,72	194,34	48,92	506,82	224,1	161,72	1,248	1177,868
2016	36,66	169,54	68,98	530,18	206,82	146,01	0,159	1158,349
Evolution des tonnages	-4,06	-24,8	20,06	23,36	-17,28	-15,71	-1,089	-19,519
Evolution %	-9,97%	-12,76%	41,01%	4,61%	-7,71%	-9,71%	-87,26%	-1,66%

1.6 Collecte des sacs plastiques et des polystyrènes

Deux nouveaux de types de collectes sont effectués sur les déchèteries. Il s'agit de la collecte des sacs plastiques et des polystyrènes.

Pour 2016, la quantité estimée de sacs collectés est d'environ 5,34 tonnes. Quant à la quantité de polystyrènes, elle est estimée à 3,127 tonnes environ.



1.7 Collectes des déchets diffus spécifiques (DDS)

Avec la mise en service de la nouvelle déchèterie de Bourg Saint Andéol, les déchets diffus spécifiques sont désormais accueillis en continu.

Sur la déchèterie de Viviers, la CCDRAGA organise tous les semestres des collectes avec un camion spécialement équipé pour collecter ce type de déchets.

Sites	2015	2016	Evolution 2015/2016	% Evolution 2015/2016
Déchèterie BSA	4,612	20,83	+16,218	+351,65%
Déchèterie de Viviers	1,248	0,159	-1,089	-87,26%
TOTAL	5,86	20,989	+15,129	+258,17%

1.8 La collecte des vêtements

Le tableau ci-dessous représente les différents emplacements de bornes de collecte et les quantités (exprimées en kg) collectés depuis 2014 :

CC Rhône aux Gorges de l'Ardèche	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	% Evolution 2015/2016
Chemin du cimetière 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2800 kg	3000 kg	4450kg	+48,33%
Face la gendarmerie mobile Avenue du Général De Gaulle 07700 BOURG SAINT ANDEOL	11230kg	12650kg	9650kg	-23,72%
Avenue Brossolette 07700 BOURG SAINT ANDEOL	3000kg	2940kg	2340kg	-20,41%
Avenue de la Gare 07700 BOURG SAINT ANDEOL	2400kg	4450kg	2950kg	-33,71%
Champ de Mars 07700 BOURG SAINT ANDEOL			1730kg	
Espace Multisports 07700 BOURG SAINT ANDEOL			1780kg	
Ecole intercommunale 07700 GRAS	1860kg	1980kg	1410kg	-28,79%
Point de tri à côté de l'école 07700 SAINT-JUST-D'ARDECHE	3700kg	5000kg	5450kg	+9%
Vers l'école maternelle 07700 SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	2700kg	4350kg	4150kg	-4,6%
Services technique au PAV 07700 SAINT MARTIN D'ARDECHE	2400kg	3200kg	3600kg	+12,5%
Parking cimetière, PAV semi-enterré 07220 SAINT-MONTAN	4000kg	5600kg	5200kg	-7,14%
Rue des Ramières 07220 VIVIERS	5100kg	5650kg	6200kg	+9,73%
Avenue de la Gare 07220 VIVIERS	2610kg	2960kg	3300kg	+11,49%
TOTAL	43250kg	51780kg	52210 kg	+0,83%

Plus de 52 tonnes de textiles ont été collecté en 2016 sur le territoire de la CCDRAGA.

La CCDRAGA a une convention avec le groupe Ecotextile pour la fourniture des bornes, la collecte et le traitement des textiles. La gestion des déchets textiles ne coûte donc rien à la collectivité.

Le textile collecté ou brut de collecte est trié en **4 grandes familles de produits** :

- **Réemploi : vêtements usagés (43%)** : ils sont destinés à être vendus au détail sur le marché national et international. Les critères de tri varient en fonction de la demande et en fonction des besoins des marchés. Un cahier des charges est défini avec chaque client. Le vêtement usagé permet de financer l'activité de tri. Les autres familles d'articles sont produites, triées et vendues à des prix inférieurs au prix de revient. Le coût d'élimination de ces produits est ainsi évité par ces débouchés.

- **Valorisation Matière : chiffon d'essuyage industriel (30%)** : cette catégorie est distribuée aux industries locales (ateliers mécaniques, industrie automobile...). Il s'agit d'un marché essentiellement National et Intra-Communautaire.
- **Recyclage : chiffon destiné à la récupération de fibres (12%)** : ces matières sont destinées à alimenter les entreprises d'effilochage qui transforment les vêtements en fibre (feutrine) et en fil pour les retisser. La feutrine est notamment utilisée par l'industrie automobile pour l'isolation.
- **Valorisation thermique : les refus de tri (15%)** : Il s'agit des volumes qui ne peuvent entrer dans aucune des catégories précédentes. Ces déchets sont actuellement collectés, triés, emballés et éliminés aux frais des entreprises qui en effectuent le tri.

1.9 La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Le Syndicat des Portes de Provence, acteur principal dans le traitement de nos déchets et gestionnaire de la compétence traitement, a mis en place sur notre territoire une borne spécifique pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (aiguilles, cotons contaminés...). Cette borne est automatique, il suffit de se munir dans une pharmacie d'une boîte spécifique gratuite à code barre. La borne est située sur la Place Georges Courtial, à côté du siège de la communauté de communes.

En 2016, 134 kg ont été collectés cette borne.

Certaines pharmacies du territoire sont également points de collecte de ce type de déchets :

-Pharmacies Catterini Allard, Centrale et Mistral sur Bourg Saint Andéol

-Pharmacie de Viviers.

Borne DASRI BSA	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Quantité collectée	154kg	258kg	217,6kg	219,4kg	134kg	-38,92%

2. LE TRAITEMENT

2.1 Le traitement des déchets ultimes

Les déchets ultimes sont les déchets qui ne peuvent plus être recyclés ou valorisés avec les moyens techniques et économiques existants.

Ce sont les ordures ménagères, les encombrants collectés en déchèteries, et les refus de tri (refus lors du tri des emballages corps-creux et papiers), les D.A.S.R.I. et certains D.D.S.

Ces déchets sont pour la plupart (sauf refus de tri, D.A.S.R.I. et D.D.S.) enfouis en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (marché passé par le SYPP avec la société COVED).

Cela représente en 2016 :

- **6404,05 tonnes enfouies** en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roussas (Ordures Ménagères + encombrants de déchèterie)
- **59,119 tonnes** de refus de tri incinérés par SITA sur le centre de traitement de Vedène
- **21,123 tonnes** d'autres déchets (DDS et DASRI)

Soit un total de **6484,292 tonnes de déchets ultimes traités** en 2016 contre **6579,99 tonnes** en 2015 soit une baisse de **1,44%**.

2.2 Le traitement des déchets issus de la collecte sélective

En 2009, le contrat de tri des déchets issus de la collecte sélective a été repris par le SYPP.

MATERIAUX	FILIERE DE VALORISATION
Verres	OI BSN
Journaux-Magazines	SITA
Acier	PAPREC
Aluminium	ONYX-ARA
Bouteilles plastiques	COVED
MATERIAUX	FILIERE DE VALORISATION
Briques alimentaires	VAL'AURA
Cartonnettes	VAL'AURA

Les quantités de tri sélectif valorisé (exprimées en tonnes) en 2016 sont :

	Année 2015	Année 2016	Variation	Variation %
Verres	549,46	581,52	+32,06	+5,83%
Journaux-Magazines	288,08	274,86	-13,22	-4,86%
Acier	23,827	20,755	-3,072	-13,04%
Aluminium	4,208	2,783	-1,425	-33,86%
EMR*	78,47	57,134	-21,336	-26,75%
ELA*	10,182	8,781	-1,401	-13,76%
PET* clair/incolore	27,512	21,404	-6,108	-22,22%
PET* foncé/coloré	12,609	10,882	-1,727	-16,67%
PEHD*	20,973	16,068	-4,905	-23,39%
Gros de magasin	25,148	27,352	+2,204	+8,76%
TOTAL	1040,469	1021,539	-18,93	-1,82%

EMR : Emballages en carton

ELA : Emballages pour liquides alimentaires et assimilés (briques)

PET : Polyéthylène Téréphtalate (bouteilles transparentes)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (bouteilles et flacons opaques)

Concernant les **emballages** ménagers, en 2016, **21,48% des déchets collectés en collecte sélective ont été refusés** (78,52% de valorisation) contre **20,35%** en 2015.

Les refus de tri ont donc augmenté en 2016 (+6,13%) par rapport à 2015.

Afin d'améliorer ces chiffres, les actions de communication ainsi que les outils de communication performants doivent s'accroître et perdurer:

2.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les déchets sont acheminés par COVED vers différents centres de traitement :

- Les **déchets verts et le bois** sont évacués vers le compostage Alcyon à Bollène (84),
- Les **métaux** sont valorisés par FL Industrie à la Coucourde (26),
- Les **gravats** sont évacués vers Audigier Recyclage à Montélimar (26),
- Les **cartons** sont acheminés jusqu'au centre COVED à Roussas (26) avant d'être envoyés pour recyclage jusqu'à l'entreprise Emin Leydier à Saint Vallier (26)
- Les **encombrants** sont amenés au centre d'enfouissement de COVED à Roussas (26)

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages traités en 2016 sur l'ensemble des déchèteries :

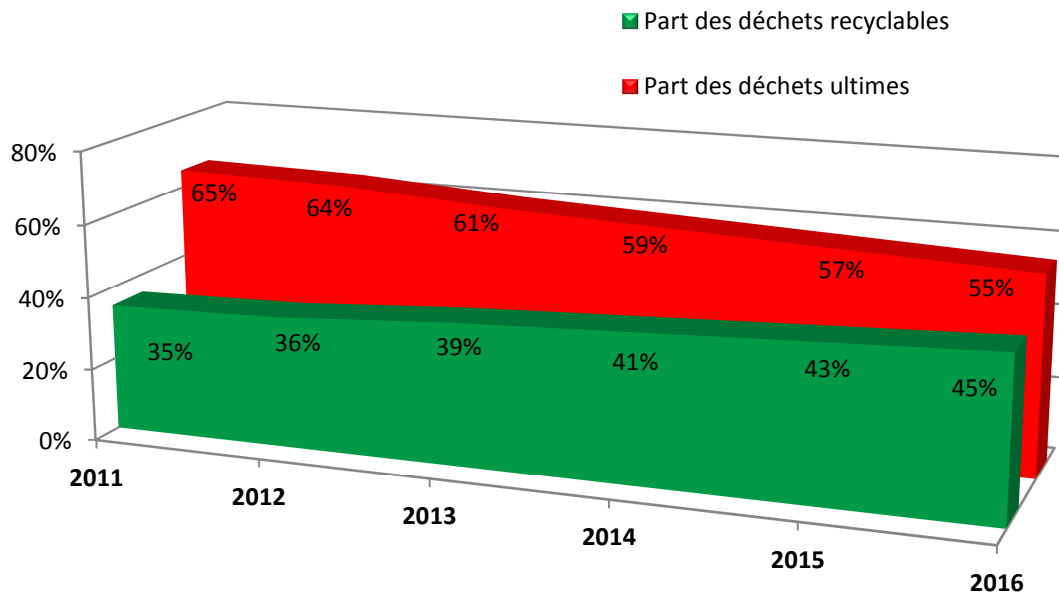
Cartons	Encombrants	Ferraille	Gravats	Végétaux	Bois	DMS	Piles	TOTAL
116,14	843,83	291,81	1520,11	1314,84	565,39	5,86	0,232	4658,212

2.4 Bilan du traitement des déchets sur la CCDRAGA

Matériaux	Recyclable/ revalorisable	Déchets ultimes	Tonnage traité en 2015	Tonnage traité en 2016	Evolution
Ordures ménagères		x	5673,56	5731,59	1,02%
Encombrants		x	843,83	842	-0,22%
Refus de tri emballages corps-creux		x	56,518	56,827	0,55%
DDS		x	5,86	20,989	258,17%
DASRI		x	0,219	0,134	-38,81%
Emballages corps-creux	x		204,68	263,72	28,85%
Verres	x		549,46	581,52	5,83%
Papiers- Journaux- Magazines	x		288,08	274,86	-4,59%
Cartons	x		226,25	216,36	-4,37%
Ferrailles	x		291,81	333,78	14,38%
Gravats	x		1520,11	1827,74	20,24%
Végétaux	x		1314,84	1352,98	2,90%
Bois	x		565,39	577,92	2,22%
Textiles	x		51,78	52,21	0,83%
TOTAL			11592,45	12132,63	4,66%

Evolution de la part de l'ultime depuis 2011

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnage annuel traité	10 652	11 033	11 140	11 126	11 593	12 133
Part des déchets ultimes	65%	64%	61%	59%	57%	55%
Part des déchets recyclables	35%	36%	39%	41%	43%	45%



CHAPITRE 3 : DONNÉES FINANCIÈRES

Globalement, les dépenses du service s'élèvent en 2016 à **2 455 164,27€ TTC**.

1. LES DEPENSES DU SERVICE

1.1 Les frais de fonctionnement

Ils regroupent les frais de personnel, les prestations rémunérées, les frais de gestion et les participations au financement des syndicats de traitement et des communes. Ces frais représentent une somme globale de **2 113 652,21€ TTC**.

✓ Les frais liés au personnel : **225 838,48€**

✓ Les prestations rémunérées : **1 721 333,89 € TTC**

Collecte des ordures ménagères : 562 508,73€ TTC

Collecte des emballages : 95 064,56 € TTC

Tri des emballages : 65 717,49 € TTC

Collecte des verres : 26 406,31 € TTC

Collecte des papiers : 10 773,74 € TTC

Tri des papiers : 11 431,99€ TTC

Collectes des cartons : 64 751,10 € TTC

Traitement des déchets ultimes : 600 471,84 € TTC

Bas de quai des déchèteries (rotation bennes + traitement déchets) : 235 780,53 € TTC

Fond de péréquation SYPP : 7 999,72 € TTC

Maintenance des bacs : 18 648,93 € TTC

Collecte des DDS : 770,00 € TTC

Bennes diverses : 220,00 € TTC

Lavage CSE : 12 690 € TTC

Logiciel accès déchèteries : 2 200 € TTC

Entretien déchèteries : 2 513,88 € TTC

Prestation lavage bacs de regroupement : 2 960 € TTC

Divers : 425,07 € TTC

✓ Les autres frais : **166 479,84 €**

Remboursement frais déchèterie de St Remèze : 11 756,63€

Location laveuse bacs : 10 692,00 €

Location bâtiment : 9 129,40 €

Participation SYPP : 66 589,00 €

Télécommunications : 615,84 €

Electricité : 2 341,51 €

Eau/Assainissement : 270,92 €

Carburant véhicules techniques : 3 127,93 €

Achat de vêtements de travail : 1 734,95 €

Assurance (véhicules + bâtiments) : 604,00 €
Entretien des véhicules : 1 438,77 €
Fournitures, matériel et entretiens divers : 6 707,21 €
Subventions : 19 920 €
Intérêts prêt : 7 710,17€
Sensibilisation tri : 18 239,60 €
Autres frais divers (affranchissement, honoraires, fournitures administratives, taxe foncière, imprimés, publication marchés, etc.) : 5 601,91€

1.2 Les frais d'investissement

Ces frais s'élèvent à **341 512,06€ en 2016**

Achat de bacs : 4 719,51 €
Achat structure maintien de bacs : 4 980,00 €
Achat de colonnes de tri : 83 433,10 €
Achat de terrain : 2 892,40 €
Déchèterie de Bourg Saint Andéol : 199 180,25€
Contrôle accès déchèteries : 4 080,00 €
Matériel et outillage : 585,46€
Mobilier : 673,33€
Remboursement capital prêt déchèterie : 25 000,00€
Frais d'étude : 6 328,62€
Frais d'insertion : 108,00€
Aménagements de construction : 7 528,70€
Matériel et outillage d'incendie : 2 002,69€

2. LES RECETTES DU SERVICE : AIDES ET RECETTES DE VALORISATION

L'ensemble des recettes du service s'élève à **2 694 067,12€**.

2.1 Les recettes de fonctionnement

Ces recettes représentent en fonctionnement une somme globale de **2 478 033,60€ en 2016**.

✓ Aides versées par les éco-organismes : **146 310,78€**
Aide au tri des emballages ménagers : 131 562,87€ (Eco-emballages)
Aide au tri des papiers : 12 847,81€ (Eco-folio)
Aide au tri des vêtements : 1 900,10€ (Eco TLC)

✓ Recettes industrielles : **61 595,81€**

Recette revente matériaux recyclage emballages + cartons de déchèteries + verres :
38 095,41 €

Recette revente journaux-magazines : 23 500,40€

✓ Recettes redevances spéciales : **27 820,13 €**

✓ TEOM : **2 222 801 €**

✓ Subvention emploi d'avenir : **10 037,13€**

✓ Autres recettes (pénalités marchés, remboursement assurance, régie badges déchèteries...) : **9 468,75€**

2.2 Les recettes d'investissement

Ces recettes représentant en investissement une somme globale de **220 439,92€** en 2016.

FCTVA : **152 123,83€**

Subvention CG07 : **18 316,09€**

Subvention Région : **50 000,00€**

ANNEXES

PLANNING DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EN BACS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)	BOURG ST ANDEOL (Nord)	BOURG ST ANDEOL (Sud)
ST MARCEL	ST JUST	GRAS	BOURG ST ANDEOL (cartons)	ST MARCEL	GRAS
ST MARTIN	VIVIERS	LARNAS	VIVIERS (sélectif)	ST MARTIN	LARNAS
ST MONTAN	VIVIERS (port)	ST MARCEL (centre)	VIVIERS (port)	ST MONTAN	VIVIERS
VIVIERS (port)		ST MARTIN		VIVIERS (port)	VIVIERS (port)
		ST MONTAN			
		VIVIERS (port)			

Uniquement du 1^{er} avril au 30 octobre

Uniquement du 15 mai au 15 septembre

Uniquement du 1^{er} juillet au 15 août



AVIS IMPORTANT

Ces bacs sont dédiés uniquement au dépôt des **ordures ménagères en sac** et/ou au **tri sélectif**.

Tout dépôt de déchets au sol est considéré comme **dépôt sauvage**, infraction pouvant entraîner la confiscation du véhicule ayant permis d'effectuer le dépôt ainsi qu'une contravention de 5^{ème} classe (*articles R 635-8 et R 635-2 du code pénal*).

Il a été constaté à plusieurs reprises la présence de métaux, encombrants, cartons, etc. dans et autour de ce point. Nous vous rappelons que, pour des raisons de sécurité et de manière à les recycler convenablement, les **autres déchets** doivent être apportés en **déchèterie**.

STRUCTURES	ADRESSES	JOURS / HORAIRES	DÉCHETS ACCEPTÉS
Déchèterie de Viviers	Chemin des Perriers	Du lundi au vendredi 13h30 - 17h15 Samedi 8h-12h /13h-16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Bourg St Andéol	Chemin de la Guigonne	Du Lundi au Jeudi 10h -12h30 13h30 -16h45 Vendredi et Samedi 9h -12h30 /13h30 -16h45	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, PNEUS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE, DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES*, VERRES, JOURNAUX/ MAGAZINES, EMBALLAGES
Déchèterie de Saint Remèze pour les habitants de Gras et Larnas	Le Touroulet	Mardi et Samedi 9h-12h Vendredi 14h-17h	GRAVATS, CARTONS, DÉCHETS VERTS, BOIS, FERRAILLES, ENCOMBRANTS, BATTERIES, PILES, HUILES DE VIDANGE ET DE FRITURE, VÊTEMENTS, VERRES, JOURNAUX/MAGAZINES, EMBALLAGES

*Exemples : bases (javel, ammoniacque...), acides (déboucheurs, anticalcaires...), solvants, produits de jardinage

(pesticides, fongicides, engrais...) , aérosols, radiographies, peintures, vernis, encres, huile de friture...

Déchets non collectés: extincteurs, bouteilles de gaz, produits radioactifs, explosifs ou à base d'amiante



www.yakatrier.info



www.yakatrier.info

